

22E016F

Bruxelles, 06.10.2022

Communiqué de presse

Ne Touchez pas à l'index

Des propositions sont sur la table du gouvernement pour alléger le coût de l'indexation automatique des salaires pour les entreprises. Le soutien du gouvernement devrait viser exclusivement celles qui sont en difficultés mais jamais au travers du mécanisme d'indexation. La sécurité sociale n'est pas le *Mister cash* des entreprises.

La presse évoque plusieurs pistes pour soutenir les entreprises lors du prochain "choc d'indexation". Ce "choc d'indexation" fait référence à l'indexation qui s'appliquera, en janvier prochain, dans certains secteurs qui adaptent les salaires sur une base annuelle. La commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200) en fait partie. Au total, cela concerne 850.000 travailleurs et travailleuses qui n'ont donc pas encore reçu d'ajustement salarial cette année.

Sous la pression des organisations patronales, différentes pistes voient le jour : indexation nette, exonération des cotisations patronales sur la partie indexée, report du paiement des cotisations patronales sur la partie indexée...

Pour la FGTB, les salaires bruts sont liés à des droits sociaux et donc l'indexation des salaires doit se faire sur les salaires bruts. La manipulation des cotisations patronales sur la partie indexée des salaires peut sembler anodine. Surtout s'il s'agit d'un report et non d'une exonération. Mais elle ouvre la voie à des modifications structurelles du mécanisme de l'indexation !

La FGTB n'acceptera pas que l'on touche au mécanisme de l'indexation automatique.

Les entreprises en grandes difficultés financières doivent être soutenues, sur demande, avec des mesures ciblées, et moyennant des conditions strictes quant à leur politique de dividendes et de primes. Cette aide doit d'ailleurs se faire dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses. Mais un report systématique des cotisations à la sécurité sociale est, pour nous, hors de question. Engie n'en a, par exemple, pas besoin.

Il est également grand temps que le soutien aux entreprises fasse l'objet d'un accord aux différents niveaux de compétences et non plus en ordre dispersé, aux dépens des fonds publics.

Et au niveau fédéral, il devrait y avoir une cohérence en termes de critères et de conditions des aides.